

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres

en exercice : 108
présents : 56
votants : 60

OBJET :

Approbation de la
Déclaration de
Projet emportant
mise en
compatibilité du
SCOT du Pays des
Combrailles.

L'an deux mille quatorze, le 14 mars à 11 heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE, sous la présidence de Monsieur Alain ESCURE.

Date de convocation : 26/02/2014

PRESENTS : Voir annexe.

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.122-15, L.122-16-1, R.122-13-1 ;
- Vu le SCOT du Pays des Combrailles approuvé par délibération du 10 septembre 2010 ;
- Vu l'article R.121-19 du Code de l'Urbanisme du 14 février 2013 portant sur la mise en compatibilité de deux documents d'urbanisme par une enquête publique unique ;
- Vu l'examen conjoint du projet de déclaration de projet par les personnes publiques associées lors de la réunion du 27/11/2013 ;
- Vu la délibération du 16 octobre 2013 approuvant le principe de modification du SCOT du Pays des Combrailles via une déclaration de projet pour permettre la réalisation de l'usine Eco-titanium et approuvant le recours à une enquête publique unique, portée par la commune de Saint-Georges-de-Mons ;
- Vu l'arrêté n°73/2013 du 17 décembre 2013 du maire de St Georges de Mons prescrivant l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet d'intérêt général de l'Eco-titanium ;
- Vu les conclusions du commissaire-enquêteur dans son rapport du 4 mars 2014 soulignant le caractère d'intérêt général du projet Eco-titanium et émettant un avis favorable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCOT du Pays des Combrailles.

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le 16 octobre dernier il avait été décidé de modifier le SCOT du Pays des Combrailles, de façon à rendre possible sur la commune de St Georges de Mons, le projet Eco-titanium à proximité immédiate d'UKAD, pour des activités en lien avec celles d'Aubert & Duval.

Il précise que la commune de St Georges de Mons et le SMAD des Combrailles ont donc recouru à la « déclaration de projet » de façon à rendre compatible le PLU et le SCOT. Cette déclaration de projet a fait l'objet d'une enquête publique unique organisée à la mairie de St Georges de Mons du 6 janvier 2014 au 10 février. Cette enquête portait à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme que cela entraîne.

Lors de cette enquête, 3 observations ont été émises portant principalement sur la gestion des risques et des nuisances pour le voisinage et l'environnement. Le porteur de projet a apporté un certain nombre de précisions et d'autres le seront dans le cadre de la procédure ICPE. Le Président fait observer que ces remarques n'impactent pas les modifications de zonage du PLU de St Georges de Mons ni du SCOT du Pays des Combrailles objet de la présente déclaration de projet.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-
Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :



Le Président revient sur l'intérêt général du projet et sur les enjeux de celui-ci en matière de développement économique et de valorisation de l'image des Combrailles :

- la réalisation de ce projet permettra, d'une part, de conforter le pôle industriel existant des communes de Saint-Georges-de-Mons et des Ancizes-Comps, et d'autre part, de créer des emplois nouveaux et hautement qualifiés, à hauteur d'une soixantaine ;
- les Combrailles seraient ainsi le premier territoire en Europe à se doter d'une unité permettant de limiter les gaspillages de la matière première qu'est le titane, très convoitée dans le domaine de l'aéronautique et principal débouché de l'entreprise Aubert-et-Duval.

Concernant le SCOT en lui-même, il fait observer que l'offre foncière globale en zones d'activités n'a pas été modifiée, mais que seule la localisation de ces surfaces a été ajustée. Les 20 Ha à proximité d'Aubert et Duval inscrits en phase 1, commercialisables à court terme sont portés à 24 Ha, et les 30Ha situés aux Ancizes face au central électrique d'EDF, inscrits en phase 2, sont réduits à 26Ha.

CONSIDERANT que le projet de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du SCOT relatif au projet d'usine « Eco-Titanium » est prêt à être adopté,

Où cet exposé, les membres du Comité Syndical autorisés à prendre part au vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERENT : que le projet « Eco Titanium » est une opportunité économique pour le Pays des Combrailles qui vient conforter le pôle industriel des Ancizes/St Georges existant inscrit au projet d'aménagement et de développement durable du SCoT du Pays des Combrailles, et constitue à ce titre un projet d'intérêt général.

ADOPTENT : la déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du SCOT du Pays des Combrailles, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PRECISENT : que cette délibération sera affichée pendant un mois aux sièges du SMADC, de la commune de Saint-Georges-de-Mons, et de la commune des Ancizes-Comps, et que mention de ces affichages sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

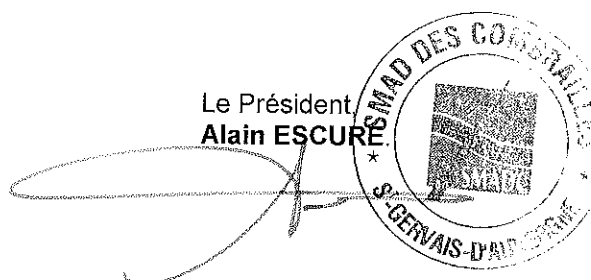
PRECISENT : que la présente délibération deviendra exécutoire dès lors que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du SCOT aura été transmise au sous-préfet et que les mesures de publicité visées ci-dessus auront été effectuées.

AUTORISENT : le Président à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,

Le Président
Alain ESCURE



ASSEMBLEE GENERALE du VENDREDI 14 MARS 2014
Halle Cœur de Combrailles à ST GERVAIS D'AUVERGNE

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Lastic	Annie TALLARD
St-Julien Puy-Lavèze	Patrick MARTY
Beauregard Vendon	Didier LAUBIE
Combronde	Raoul LANORE
Jozevand	Daniel CHANEBOUX
St-Hilaire la Croix	Michèle DEFOSSÉ
Herment	Boris SOUCHAL
St-Germain près Herment	Odette MONNERON
Sauvagnat près Herment	Franck MILORD
Les Ancizes Comps	Pascal ESTIER
Charbonnières les Vieilles	Jacques JARLIER
Châteauneuf les Bains	Gérand ROUGIER
Loubeyrat	Jean-Marie MOUCHARD
Manzat	Alain ESCURE
St-Angel	Gilles VALENTIN
St-Georges de Mons	Annie GAY
Vitrac	Jean-Pierre LANNAREIX
Lisseuil	Léopold GUYONNET
Marçillat	Sylviane BECQUAERT
Menat	Christian NOTTIN
St Gal sur Sioule	Georges BOILOT
St-Pardoux	Chantal BOUCHE
St-Rémy de Blot	Paul PHILIPPE
Teilhât	Bernard DUVERGER
Buxières sous Montaigu	Roger OLLIER
La Crozillè	Nicole MAGNIER
Lapeyrouse	Jean MICHEL
Moureuille	Colette TOURET
St-Eloy les Mines	Claude DEQUAIRE
Youx	Pierrette RAY
La Cellètte	Jean-Claude CAZEAU
Le Quartier	Christian CLADIERE
Roche d'Agoux	Laurence ORIOU
St-Hilaire près Pionsat	Viviane RAVET
St-Maurice de Pionsat	Robert CONDAT
Combrailles	Daniel LONGCHAMBON
Condat en Combraille	Claude SAUTAREL
Fercnel	Marcelle DELEGLISE
Giat	Didier SENEGAS ROUVIERE
Miremont	Thierry PEYRARD
Pontaumur	Nicolas KACEDAN
St-Avit	Pascal DUBOT
Montfermy	Pierre FAURE
Pontgibaud	Michel TIXIER
St Pierre le Chastel	Janette VIALETTE-GIRAUD
Ayat sur Sioule	Michel RIEU
Biollat	Alain CARLIER
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Goutières	Jean-Pierre CHARVILLAT
St-Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
St-Julien la Geneste	René POUMEROL
St-Priest des Champs	Gilles GOUYON
Ste Christine	Gérand COMBEAUD
Sauret Besserve	Christian NONY

Représentant le Président du CG	Michel GIRARD
Conseiller Général Combronde	Bernard FAVODON
Conseiller Général Manzat	Alain ESCURE
Conseiller Général Menat	Bernard LESCURE
Conseiller Général Montaigu	Pierrette RAY
Conseiller Général Pionsat	Laurent DUMAS
Conseiller Général St-Gervais	Michel GIRARD

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire ou suppléant :

Bourg Lastic	Briffons
Messeix (excusée)	St-Subpice
Savernnes	Champs
Davayat	Gimeaux (excusé)
Montcel	Prompsat
St-Myon (excusé)	Teilhède
Yssac la Tourette (excusée - POUVOIR)	Pronlines
Tortebesse	Verneugheol
Charbonnières les Varennes	Queuille
Blot l'Eglise	Neuf Eglise
Pouzol	St-Quintin sur Sioule
Servant	Ars les Favets
Durmignat	Montaigu en Combraille
Virlet	Bussières près Pionsat
Château sur Cher	Pionsat
St-Maigner	Vergeas
La Celle	Landogrie
Montel de Gelat	Puy-St-Gulmier
St-Etienne des Champs	St-Hilaire les Mongees
Tralaigues	Villossanges
Volingt	Bromont Lamothe
Chapdes Beaufort	Cisternes la Forêt
La Goutèlle	Pulvérières
St-Jacques d'Ambur	St-Ours les Roches
Charensat (excusé)	

Conseillers Généraux :

Conseiller Général de Bourg Lastic	- Gilles BATTUT (excusé)
Conseiller Général d'Herment	- Jean-Claude FOURNIER
Conseiller Général de Pontaumur	- Maurice BATTUT (excusé)
Conseiller Général de Pontgibaud	- Lionel MULLER (excusé)

Présidents de Communautés de Communes des Combrailles :

PRESENTS: Jean-Marie MOUCHARD (Manzat Communauté) - Guy CHARTOIRE (Saint-Eloy Communauté) - Bernard FAVIER (Communauté de communes Cœur de Combrailles) - François BRUNET (Communauté de communes de Pionsat)

EXCUSES: Lionel MULLER (Communauté de communes de Pontgibaud, Sioule & Volcans).

ABSENTS: Michel CHAMALET (Communauté de communes des Côtes de Combrailles) - Jacques FOURNET (Communauté de communes de Haute Combraille) - Jean-Claude FOURNIER (Communauté de communes Soulet & Chavanon) - Dominique SOUILLHAT (Communauté de communes de Menat).

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
 24 MARS 2014
 Art. 3 L n° 82-210 du 02.03.82